

GRAND ENTRETIEN



Mme FRANÇOISE REMARCK

Ministre de la Culture et de la Francophonie — République de Côte d'Ivoire

VISION & DOCTRINE MINISTÉRIELLE

Vous capitalisez plus de 35 années d'expérience dans le secteur privé (Canal+ CI, A+ CI, secteur des médias et de la distribution, plusieurs conseils d'administration) avant d'entrer au Gouvernement. En quoi ce parcours d'entrepreneure et de dirigeante d'entreprise nourrit-il votre façon de piloter aujourd'hui le ministère de la Culture et de la Francophonie ?

Je crois profondément à un ministère qui donne une direction et protège l'intérêt général, comme une entreprise sait créer les conditions de la croissance.

Revenons à mon expérience dont la base est l'école ivoirienne : de l'École Notre-Dame du Plateau à l'École Supérieure de Commerce d'Abidjan, l'ESCA, un cursus que j'ai ensuite complété par un Executive MBA à HEC Paris. Dans le secteur privé, je suis monté graduellement en responsabilité, gravissant les échelons. J'y ai appris la valeur de l'initiative, de l'innovation, de l'anticipation et de l'engagement, mais aussi la culture du résultat. En tant que manager, j'ai mesuré la nécessité de créer de la valeur avec les équipes, de les motiver, d'exercer un leadership et de transformer une ambition, qui n'est jamais personnelle, en un projet auquel chacun adhère. Et il m'est très vite apparu comme une évidence d'aspirer à servir mon pays. Lorsque j'ai eu l'honneur d'être nommée en 2022 au Gouvernement par le Président de la République, S.E.M Alassane Ouattara, j'ai ressenti une immense fierté, et j'éprouve toujours la même reconnaissance pour la confiance qui m'a été accordée. J'ai découvert une administration ivoirienne en pleine consolidation et métamorphose, portée par les décisions courageuses initiées par la Ministre d'État, Ministre de la Fonction publique et de la Modernisation de l'Administration, Madame Anne Ouloto. En vérité, j'apprends encore chaque jour.

Madame la Ministre, quelle est votre conception de la souveraineté culturelle pour la Côte d'Ivoire, à l'heure où la mondialisation numérique redistribue les rapports entre puissances créatives ? Comment cette vision guide-t-elle votre action ministérielle au quotidien ?

La souveraineté culturelle ne signifie ni

le repli, ni le refus des influences. Bien au contraire : elle est la démonstration de notre capacité à raconter nos histoires et nos récits, à protéger nos patrimoines, à faire vivre nos langues, nos imaginaires et nos savoir-faire. Mais elle est aussi une responsabilité : celle de trouver à termes nos propres moyens pour produire et diffuser, afin que nos acteurs culturels tirent un revenu décent de leur travail et soient fiers de leur professionnalisation. Nous travaillons aujourd'hui sur des projets adossés à la coopération, avec un devoir de redevabilité et des conditionnalités, et l'on voudrait parfois aller plus vite. Il me paraît donc judicieux que nous commençons à penser à nos propres plateformes et à nos propres mécanismes. Lorsque je considère le niveau auquel le Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara, a placé le curseur en faisant de la culture un levier stratégique de notre développement et de notre positionnement, je me dis qu'il y a là, effectivement, quelque chose à construire pour le Continent.

À l'ère du numérique en particulier, cette souveraineté passe aussi par la présence de nos contenus dans des espaces qui nous sont communs sans nous appartenir autour du numérique. Elle suppose que nous trouvions les financements pour que notre cinéma, au-delà de la production, dispose d'établissements et d'infrastructures de diffusion. La souveraineté culturelle, c'est enfin une culture forte, qui investit dans sa jeunesse, parce que la transmission est essentielle.

Le Chef de l'État, Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara, a fait des industries créatives et culturelles (ICC) un pilier du Plan National de Développement. Pourriez-vous nous décrire concrètement la feuille de route que vous portez pour transformer cette ambition politique en réalité économique mesurable ?

La loi du 7 juillet 2014 portant politique culturelle nationale a été adoptée dans un contexte de reconstruction nationale. Elle a constitué une étape majeure, en offrant un cadre de référence à l'action publique dans le domaine de la culture. Elle traduisait, en réalité, la vision stratégique et l'ambition du Président de la République de faire de la culture un socle

de réconciliation et un levier de cohésion nationale. Cette même année, le 14 juillet 2014, le Chef de l'État instituait par décret la Chambre Nationale des Rois et Chefs Traditionnels. C'était un autre message fort : reconnaître à ces autorités, qui font pleinement partie de notre paysage culturel, un rôle d'écoute, d'anticipation et de gestion des conflits. En 2016, cette Chambre a été constitutionnalisée.

Au-delà de cette loi, le Plan National de Développement 2026-2030 est notre boussole et notre guide. La culture y figure dans le pilier 3, consacré à la promotion de l'investissement privé, à la promotion des champions nationaux et à la réduction de l'informalité. Le constat s'impose : près de 80 % de nos acteurs culturels, pourtant brillants et reconnus partout, évoluent dans l'informalité. Pour mesurer, il nous faut avoir des données et nous devons créer avec les acteurs de notre écosystème les conditions pour qu'ils en sortent, qu'ils vivent décemment de leur art et qu'ils bénéficient d'un statut de l'artiste et d'une protection sociale. Nous y travaillons avec mon collègue le Ministre de l'Emploi, de la Protection sociale et de la Formation professionnelle, Maître Adama Kamara. L'informalité ne devra plus être à termes une question de survie ! Cette sortie de l'informalité doit s'accompagner du renforcement des compétences, donc de la formation, et de l'accès au financement.

Elle passe aussi par des infrastructures à la hauteur de la vision et de l'ambition portées pour la culture, car tout ne se limite pas à Abidjan : il s'agit de développer des lieux de création et de diffusion sur l'ensemble du territoire, et de protéger les droits de nos acteurs. Les ICC représentent aujourd'hui près de 4,3 % du PIB et mobilisent plus de 630 000 emplois directs. Mais nous ne disposons pas encore de données précises sur le poids réel de nos acteurs culturels. C'est précisément pour cela que nous travaillons par le biais de notre Direction des Statistiques qui mène des enquêtes pour renseigner l'Annuaire des statistiques culturelles dans une approche scientifique qui nous permettra de mesurer le poids effectif du secteur. Je demeure optimiste quant à la consolidation de notre secteur en réel secteur économique et respecté. Par ailleurs, le Président de la République a voulu, à travers la décentralisation, que la culture aille au plus près des populations.

Avec nos 32 directions régionales, cela est aujourd'hui effectif, et cette interview m'offre l'occasion de saluer le travail remarquable qu'elles accomplissent pour la valorisation de nos talents, pour la préservation de nos savoir-faire et de notre identité.

Vous avez officiellement installé, le 22 avril 2026, le Conseil consultatif pour la culture. Quelles sont ses missions exactes, sa composition et le calendrier de livrables que vous lui avez fixé ? Comment envisagez-vous d'articuler ses recommandations avec l'action gouvernementale ?

Le Chef de l'État Ivoirien, accorde une attention particulière au rôle que jouent les pionniers de notre pays, et ce dans tous les secteurs. Son engagement est total pour que les acteurs culturels se professionnalisent et vivent de leur métier. J'ai donc souhaité que ce Conseil soit un espace de transmission, d'expertise et de bienveillance. C'est une force de proposition, chargée d'éclairer la décision publique sur les grands défis du secteur, qui nous permettra de mieux anticiper et d'inscrire notre action dans la durée. Ce conseil réunit des personnalités qui sont des icônes et des références de notre culture. Elles sont respectées, et notre accompagnement ne s'arrête pas aux travaux du Conseil car nous sommes aussi à leurs côtés lorsqu'elles célèbrent par exemple 20, 30 ou 40 ans de carrière ou des activités phares. C'est une forme de reconnaissance de leur contribution à la visibilité de la Côte d'Ivoire, que le pays se doit d'honorer.

ÉVÉNEMENTS PHARES & DIPLOMATIE CULTURELLE

Le MASA (Marché des Arts du Spectacle Africain d'Abidjan) reste l'un des plus grands rendez-vous panafricains du spectacle vivant. Quelle est votre vision pour l'évolution de cet événement stratégique ?

Le MASA est le plus grand rendez-vous panafricain du spectacle vivant, et nous en sommes très fiers. Il faut aussi noter que c'est pratiquement le seul événement de ce niveau à être financé à 90 % par un État, en l'occurrence la Côte d'Ivoire. Il a fallu, pour cela, la vision de l'éminente

Professeure Henriette Dagri Diabaté, alors Ministre de la Culture, en 1993, et je profite de cet entretien pour lui rendre hommage.

Nous avons renforcé ce qui fait la force historique de notre biennale, à savoir la diversité des expressions artistiques africaines et la rencontre des cultures, tout en développant sa dimension de marché. La 14^e édition s'est tenue à Abidjan du 11 au 18 avril dernier, autour du thème « Arts du spectacle en Afrique : outil d'intégration économique et sociale ». Elle a réuni plus de 500 000 spectateurs, plus de 150 groupes artistiques et près de 300 spectacles dans 17 salles et espaces. Mais ce que je retiens surtout, c'est le nombre de programmateurs présents, plus de 300 venus de 72 pays, ce brassage des cultures et, au-delà, cette capacité de circulation des œuvres, de mise en réseau et de création d'opportunités économiques. Cela démontre qu'il est possible de bâtir nos propres marchés tout en nous ouvrant aux autres.

Notre ambition demeure que les professionnels identifient de plus en plus Abidjan comme la porte d'entrée privilégiée pour découvrir, programmer et accompagner les talents du spectacle vivant africain. S'agissant des perspectives, nous allons renforcer sa décentralisation et son ouverture à l'international sans que son ADN en soit dénaturé. Je terminerai en citant à nouveau la Professeure Henriette Dagri Diabaté, Grande Chancelière Honoraire qui déclarait en 1993 : « Nous voulions montrer au monde entier que l'Afrique a une culture de qualité. » C'est fait !

Vous ambitionnez de faire d'Abidjan la capitale africaine de l'audiovisuel et des industries culturelles la capitale. Le SICA 2026, Salon International du Contenu Audiovisuel traduit-il cette ambition ? Et quels sont les leviers structurants qui permettront sa concrétisation dans les cinq prochaines années ?

Je souhaite, et je crois que c'est une ambition partagée également par les acteurs de notre secteur eux-mêmes, faire de la Côte d'Ivoire une terre de tournages et un hub majeur des industries culturelles et créatives sur le continent. Par ailleurs, le ministère de la Culture et de la Francophonie dispose pour cela de

plusieurs accords de coopération et de programmes cinématographiques établis comme le Festival International Clap Ivoire, qui découle de l'étape nationale de Clap Ivoire, désormais à sa 26^e édition. Avec l'appui de l'UEMOA, de la CEDEAO et du Conseil de l'Entente. Ce rendez-vous fait déjà de la Côte d'Ivoire une forme de hub en offrant une plateforme de qualité à la jeune création cinématographique africaine, favorisant l'émergence de nouveaux talents et renforçant la visibilité du cinéma ivoirien dans l'espace régional et international.

Par ailleurs, nous avons conduit une réforme importante du secteur, en passant de l'Office National du Cinéma de Côte d'Ivoire à Côte d'Ivoire Cinéma. Cette structure a pour mission de promouvoir le cinéma ivoirien, d'en poursuivre la structuration et, surtout, de doter le pays d'une politique cinématographique à la hauteur de ses ambitions. De nouveaux métiers voient le jour autour de l'intelligence artificielle et du numérique et pour notre secteur, ils doivent devenir des atouts. Nous restons vigilants face aux évolutions observées à travers le monde, et nous œuvrons à ce que des ajustements juridiques garantissent la protection des œuvres de l'esprit.

Je suis heureuse que plusieurs initiatives voient le jour en Côte d'Ivoire, des festivals, que la Nuit Ivoirienne du Septième Art et de l'Audiovisuel, la NISA dont nous sommes le partenaire officiel, elle gagne en maturité, se professionnalise et nous avons la détermination de créer nos modèles et de mutualiser nos savoir-faire.

S'agissant du SICA, il porte l'empreinte de mon collègue le Ministre de la Communication, Porte-parole du Gouvernement, Amadou Coulibaly, que je félicite : il en est à l'origine, et je suis heureuse que mon Département ministériel le coorganise depuis sa première édition. Notre ambition est commune : accompagner le développement de contenus audiovisuels africains forts, pour être compétitifs et, à travers la structuration de notre domaine, créer des emplois pérennes. Nous disposons d'un cadre juridique incitatif et de mécanismes de soutien, mais certains pans restent à renforcer, et nous y travaillons. Le SICA est aussi l'occasion de démontrer que la Côte d'Ivoire est bien présente à travers ses succès, dans

les séries comme dans les films : « Les Nounous », « Ôbatanga », « Castes » ou la « Clash » réalisée par Philippe Lacôte qui a remporté le prix de la meilleure série francophone de plus de 20 minutes lors de la 28e édition du Festival de Fiction de la Rochelle, le 20 septembre 2026. C'est donc récent et cela n'était pas arrivé depuis 10 ans pour une série africaine. Il y a aussi des films tel que « Marabout chéri », « GLA » sans oublier les documentaires avec les talentueux Laurent Bitty ou Joël Akafou. Je le dis sans risque de me tromper : la Côte d'Ivoire est une terre de tournages et il y a un vivier impressionnant qu'il nous faut absorber qualitativement. Plusieurs projets de soutien à la cinématographie sont par ailleurs engagés dont « Ebinto », un long métrage qui promet.

Enfin, un événement majeur s'est déroulé le 7 septembre dernier, je conduisais une délégation ivoirienne au Sommet Lumière, à Saint-Paul-de-Vence, en France, coprésidé par les Présidents Français et Coréen, Emmanuel Macron et Lee Jae-myung. Il s'agissait du premier Sommet international consacré à l'avenir du cinéma et à sa préservation. Ce rendez-vous, que certains ont qualifié de « Davos du cinéma », ouvre de belles perspectives pour la Côte d'Ivoire, et nous en tirons une réelle fierté en ayant été non seulement seul pays d'Afrique subsaharienne francophone présent mais aussi car notre pays a été invité à

rejoindre les membres fondateurs de « l'Alliance Lumière », présentée comme le premier réseau mondial des agences nationales chargées du cinéma. Cette initiative vise à structurer un cadre permanent d'échanges et de coopération entre ces institutions. C'est une grande responsabilité, et c'est aussi la résultante du travail accompli depuis de nombreuses années.

Le SILA (Salon International du Livre d'Abidjan) est l'une des activités phares de votre Département ministériel. Comment se porte le livre aujourd'hui, et quelles sont les perspectives, alors que certains observateurs affirment que les Ivoiriens ne lisent plus et préfèrent les nouvelles plateformes ? L'industrie du livre est-elle en danger ?

Le SILA 2026 a été une réussite, et je voudrais en parler au-delà des chiffres. Je retiens d'abord la présence du couple présidentiel, deux jours durant : le Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara, le 29 avril, et la Première Dame, Madame Dominique Ouattara, le 30 avril, qui a d'ailleurs animé un panel. Ils ont honoré les professionnels du secteur, visité de nombreux stands, et leur disponibilité a profondément marqué. C'est un message fort quant à l'engagement de l'État en faveur de la culture, et tout

particulièrement de l'industrie du livre. Nous avons engagé des réformes clés autour du cadre juridique et des métiers. Cette industrie s'appuie sur une chaîne de valeur animée par des personnalités dynamiques entre les éditeurs, les libraires, les imprimeurs, les bibliothécaires. Leur résilience et leur détermination ont permis de hisser notre Salon au rang des événements littéraires les plus courus du continent.

Dire que les Ivoiriens ne lisent pas n'est pas établi. Nous avons lancé plusieurs prix, et les clubs de lecture suscitent un engouement certain, en particulier chez les jeunes. Il serait impossible de parler d'une industrie nationale du livre sans considérer cette jeunesse et le rôle de toute la chaîne de valeur.

Le SILA a gagné en visibilité et en attractivité : il a accueilli 200 000 visiteurs en 2026, contre 125 000 l'année précédente, et sa décentralisation, avec une déclinaison à Bouaké, est un point important. Ces résultats viennent contredire l'idée selon laquelle l'arrivée de l'intelligence artificielle mettrait le livre en difficulté. Il faut plutôt apprivoiser l'IA : elle doit être un atout et nous amener à nous réinventer.

En perspective, en fin d'année, nous organisons le Salon du Livre pour Enfants et Adolescents (SALEA), qui accueille chaque année depuis 2011 plus de 200 000 enfants et adolescents qui lisent



et je suis toujours impressionnée ! Je suis assez satisfaite de la manière dont le secteur du livre se développe : nos écrivains participent à de nombreux festivals, y compris à l'international, et à l'intérieur du pays, nos Centres de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC), que nous déployons avec les collectivités territoriales et la Francophonie, donnent de très bons résultats. Dans les zones qui en sont dotées, les résultats aux examens à grand tirage sont régulièrement supérieurs de 20 à 30 points à la moyenne nationale. C'est encourageant ! Les réformes vont se poursuivre, car l'industrie du livre constitue un pan essentiel, de notre stratégie nationale de promotion de la culture.

La Francophonie figure explicitement dans votre portefeuille ministériel. Face aux évolutions de l'OIF, aux tensions géopolitiques et à la place croissante de l'anglais et des langues nationales, quelle est la doctrine ivoirienne de la Francophonie que vous défendez sur la scène internationale ?

La Francophonie est un grand espace composé par 90 États et gouvernements, comptant 396 millions de francophones dans le monde, le français est la 4^e langue parlée dans le monde, la 4^e langue sur Internet. Au sein de la Francophonie, le français est la langue commune, mais le multilinguisme est une réalité, et c'est une force. Le Cambodge, le Ghana, Haïti, le Laos, L'Égypte, le Rwanda ou Vanuata sont par exemple membres de l'OIF et d'autres pays aspirent à y entrer. La Francophonie est un espace économique stratégique en forte croissance, fondé sur le partage d'une langue commune, la troisième langue des affaires au monde. Sous le leadership du Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara, la Côte d'Ivoire joue pleinement son rôle au sein de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF). De nombreuses personnalités ivoiriennes occupent d'ailleurs des fonctions de premier plan à la tête de plusieurs commissions et conférences. La Côte d'Ivoire s'aligne pleinement sur le dynamisme et les réformes initiées par la Secrétaire Générale, Madame Louise Mushikiwabo. Notre pays porte une voix constructive, fondée sur la coopération. Nous

soutenons la diversité linguistique et culturelle, vecteur de paix et de cohésion sociale. Sur le plan diplomatique, la Côte d'Ivoire s'illustre par un engagement constant au sein des instances régionales, privilégiant la concertation, la médiation et la diplomatie préventive.

Sur le plan national, en nous appuyant sur les mécanismes proposés par la Francophonie, nous œuvrons avec d'autres ministères à la sauvegarde et à la transmission de nos langues nationales dès l'école primaire, à travers des programmes tels qu'ELAN, « École et langues nationales ». Nous n'oublions pas le numérique, avec le programme « D-CLIC, formez-vous au numérique ». La Côte d'Ivoire compte parmi les pays actifs de l'espace francophone et nous en sommes également fiers. Le prochain rendez-vous est le Sommet des Chefs d'État et de gouvernement, qui se tiendra au Cambodge les 15 et 16 novembre prochains, sur le thème « Réinvestir dans la paix pour une prospérité partagée et une stabilité durable ». C'est un Sommet différent des autres car il verra pour la première fois depuis l'existence de l'OIF, la tenue d'une élection pour la désignation de son/sa Secrétaire général.

Le rayonnement culturel de la Côte d'Ivoire s'appuie sur des icônes reconnues. Comment le Ministère accompagne-t-il concrètement ces ambassadeurs culturels, et quels dispositifs de soutien à l'internationalisation déployez-vous ?

Notre rôle premier est de créer un environnement propice à l'éclosion des talents, de soutenir la création et de faciliter l'accès aux marchés et aux interlocuteurs professionnels. Il reste, bien entendu, du travail à accomplir concernant la structuration de nos industries du spectacle.

En matière d'internationalisation, nous disposons de plusieurs modes d'accompagnement, avec la présence de la Côte d'Ivoire dans les salons internationaux, des festivals, des expositions dont dernièrement à New-York, Museum of Modern Art, MoMa, des biennales, notamment celles de Dakar et de Venise, et le Ministère est en général partie prenante.

Sur le plan national, comment accompagnons-nous nos acteurs ? En

étant à leurs côtés. Je citerai le Festival des Musiques Urbaines d'Anoumabo (FEMUA), qui compte à mes yeux parmi les meilleurs au monde, et je félicite l'équipe de Gaou Productions pour le travail remarquable qu'elle réalise, y compris sur le plan social.

Il y a d'autres expressions artistiques qui attirent dont les arts visuels et les galeries qui font aussi de notre pays un carrefour incontournable. « Abidjan Art Week » que le ministère accompagne et dont la 3^e édition s'est déroulée du 7 au 12 avril 2020 en est une des illustrations. Elle a réuni plus d'une dizaine d'espaces culturels et d'art, dont des galeries, des fondations à travers la ville. Les expositions se déroulent de jour comme de nuit, offrant des rencontres avec des créateurs et designers. « Abidjan Art Week » casse par ailleurs les codes des foires d'art contemporain traditionnelles et propose un parcours urbain immersif. L'objectif est de célébrer le dynamisme d'Abidjan comme le hub majeur de l'art contemporain en Afrique de l'Ouest, tout en rendant la création accessible à la fois aux collectionneurs avertis et aux habitants de la ville. C'est une autre des spécificités de notre écosystème !

De nouveaux mouvements nous interpellent également, à l'image du Rap Ivoire. Pour ma part, je fais en sorte d'être présente partout où je le peux, non seulement pour m'imprégner des nouvelles tendances, mais aussi pour apporter un soutien, institutionnel ou autre, à tous ceux qui permettent à la Côte d'Ivoire de performer. Mais encore une fois, il nous faut trouver les voies et moyens de bâtir nos propres mécanismes, de manière à faciliter durablement l'accès aux marchés.

STRUCTURATION DE L'ÉCOSYSTÈME ICC

La protection des droits d'auteur reste un chantier majeur : le Bureau Ivoirien du Droit d'Auteur (BURIDA) est actuellement en transition, avec la nomination d'un Directeur Général par intérim depuis mai 2026. Quels sont vos grands chantiers pour renforcer durablement cette institution centrale pour tous les créateurs ivoiriens ?

Le départ du désormais ex-Directeur Général, qui a rejoint l'hémicycle, nous

a en toute responsabilité conduits, à nommer un Directeur Général par intérim. Ceci étant, il faut savoir que le BURIDA fait notre fierté : il compte parmi les trois meilleurs bureaux du droit d'auteur sur le continent, après ceux de l'Afrique du Sud et du Maroc.

Comme partout ailleurs, le développement rapide des technologies de l'information et de la communication, fortement influencé par l'intelligence artificielle, nous impose une réforme. Nous prendrons en compte les expressions artistiques tel que le cinéma, les arts visuels.

Nous avons par ailleurs pris à bras-le-corps la digitalisation de l'ensemble de nos processus, pour plus d'efficacité, qu'il s'agisse de la documentation, de la perception ou de la répartition des droits. Il s'agit aussi de disposer d'une

base de données numérique fiable de tous les utilisateurs d'œuvres de l'esprit. Cette dématérialisation passe également par la e-déclaration, qui facilite les démarches pour nos sociétaires.

Il est important de noter enfin, que la gouvernance du BURIDA est en voie de finalisation. Le BURIDA aura pleinement achevé sa mutation le jour où le mot « restructuration » n'aura plus lieu d'être. Des réformes restent à conduire, parce que c'est une exigence et mon engagement. Nous les mènerons dans la sérénité, et de manière inclusive car à ce niveau également, il importe que tous les ayants droit puissent réellement bénéficier de leurs droits d'auteur.

Le financement des industries culturelles demeure un défi structurel en Afrique: subventions publiques

limitées, difficultés d'accès au crédit bancaire, absence de fonds spécialisés. Quels mécanismes innovants soutenez-vous – dont le Fonds de Soutien à l'Industrie Cinématographique (FONSIC) ? Que répondez-vous à ceux qui disent qu'il n'y a pas de financement pour ce secteur pourtant porteur ?

Contrairement à ce que l'on pense, la culture n'est pas une dépense publique: c'est une économie, un secteur dans lequel il faut investir. Le financement demeure, il est vrai, un défi structurel sur le continent, parce que l'on raisonne en termes de subventions et que nous ne disposons pas encore de plateformes propres. Ceci dit, nous avons la responsabilité de continuer à créer les conditions pour que les capitaux privés,



publics et internationaux se dirigent davantage vers ce secteur. Il faut sortir de situation parfois précaire et là, la volonté politique est affichée.

Plusieurs fonds existent. Le premier est le Fonds de Soutien à la Culture et à la Création Artistique (FSCCA), premier fonds étatique, dont la dotation est passée de 3,3 milliards de FCFA en 2011 à 10 milliards en 2024, et qui a depuis été multiplié par trois. Le deuxième est le Fonds de Soutien à l'Industrie Cinématographique (FONSIC), instrument public essentiel pour le financement de la promotion et du développement de l'industrie cinématographique ivoirienne, dont j'ai parlé précédemment, et qui intervient sous forme de subventions et d'avances sur recettes.

Par ailleurs, dans le cadre de la solidarité et de la synergie gouvernementales, nous avons mis en place avec le ministère en charge de la Promotion de la Jeunesse, à travers l'Agence Emploi Jeunes, le Guichet FIN CULTURE. C'est un accès direct et une opportunité offerte aux acteurs culturels de donner vie à leurs projets : un financement de 1 à 20 millions de FCFA, remboursable sur trois ans, avec un élément déterminant, l'État se portant garant dans cette procédure. Vous savez, le Gouvernement sous la coordination du Premier Ministre, S.E.M Robert Beugré Mambé, œuvre à ce que les acteurs de différents secteurs bénéficient de soutien pour entreprendre et vivre décemment.

La formation aux métiers de la culture (production, ingénierie du son, management artistique, régie de spectacle, conservation muséale, patrimoine) demeure un défi. Quelle est votre stratégie pour la professionnalisation de ces métiers, notamment à travers l'INSAAC, les universités et les partenariats internationaux ?

La professionnalisation commence par une offre étatique concrète et solide de formation, en adéquation avec les emplois qui existent réellement dans notre secteur, celui des industries culturelles et créatives. Nous disposons d'établissements de formation : l'Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC), le Lycée Artistique d'Abidjan (LEA), qui obtient d'ailleurs de très bons résultats aux examens,

avec pratiquement 100% d'admis au baccalauréat chaque année, le Centre Technique des Arts Appliqués de Bingerville (CTAA) et le Conservatoire Régional des Arts et Métiers d'Abengourou (CRAMA), implanté à l'intérieur du pays. Et nous ne nous arrêtons pas là : nous allons bientôt créer à Yamoussoukro un établissement d'envergure régionale, entièrement dédié aux métiers du cinéma, et il en sera de même pour d'autres centres culturels intégrés. Sur ce volet, des réformes au niveau des curricula sont également nécessaires pour nous adapter aux nouveaux enjeux et offrir plus de chance d'insertion ou de réinsertion à nos jeunes.

La formation s'appuie également sur la coopération, à travers le Projet Culture Côte d'Ivoire (C2D-Culture), dont la convention a été signée il y a deux ans. Elle permet de former des jeunes dans trois filières, l'audiovisuel et le cinéma, la musique, la mode et le design, au sein d'un centre d'incubation installé au Centre culturel Jacques Aka de Bouaké, donc à l'intérieur du pays, ouvert en particulier aux jeunes femmes et aux jeunes.

Je n'oublie pas les acteurs privés que nous accompagnons, dans le cadre de partenariats ou de cofinancements. Avec mon collègue en charge de l'Enseignement Technique, le Ministre Koffi N'Guessan, nous avons signé une convention quadripartite (Africadoc et l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ). pour la formation de 150 jeunes dans des métiers spécialisés, parfois introuvables et pourtant très recherchés sur les plateaux, tels qu'ingénieur du son ou directeur de la photographie. Cette première cohorte de 150 jeunes est très rapidement entrée en scène. Ces techniciens sont aujourd'hui présents sur tous les tournages. La tenue de la deuxième (2^e) édition de l'initiative « Les Ateliers de Grand-Bassam 2025 », a confirmé l'inscription progressive de cet événement dans le calendrier des activités de formation et de développement du secteur cinématographique en Côte d'Ivoire. Ils ont enregistré la participation de douze (12) porteurs de projets cinématographiques issus de plusieurs pays africains. Cette résidence de création a permis à ces participants de bénéficier d'un accompagnement intensif à travers des sessions de mentorat, de formation et de réseautage. Ce qui est également à

noter, c'est le fait que toutes les semaines, dans nos DR, diverses formations sont organisées autour de nos différentes disciplines.

Le patrimoine culturel matériel et immatériel ivoirien constitue un socle identitaire majeur. Quels sont les grands projets patrimoniaux, et notamment autour des restitutions ?

Notre patrimoine est fort, et compte 10 biens classés et ses éléments inscrits au patrimoine mondial. C'est une identité, un marqueur qui découle aussi d'une volonté politique. Au-delà de la loi de 2014, la loi de 2023 portant protection du patrimoine culturel national traduit, par la volonté du Chef de l'État, la détermination à positionner la culture et à la protéger. Cette loi intègre les Trésors Humains Vivants, THV, ces sachants détenteurs d'un savoir-faire rare, que nous avons décidé par décret de protéger et de soutenir, afin d'en assurer la transmission aux jeunes générations. C'est par ces actes, ces engagements fermes que nous pourrions aussi écrire notre propre narratif. Concernant les THV, la Côte d'Ivoire fait partie des rares pays à avoir pris en compte ce protocole pour protéger ce patrimoine immatériel. De son côté, l'Office Ivoirien du Patrimoine Culturel, OIPC, notre structure technique, réalise un travail minutieux de documentation, avec l'appui de nos Directions régionales, des communautés détentrices et des partenaires techniques, pour conduire les dossiers d'inscription, sur le plan national comme international, car l'inventaire national précède toujours l'inscription internationale.

Dans cette dynamique, la restitution des biens culturels occupe une place essentielle. Le fait marquant de cette année 2026 est sans conteste le retour sur sa terre, le 13 mars 2026, du tambour parleur Djidji Ayokwè 110 ans après son arrachement. Un moment extraordinaire, qui résulte d'une diplomatie culturelle active, fondée sur un exemple réussi de coopération bilatérale multiforme entre la Côte d'Ivoire et la France. Le tambour parleur a été présenté officiellement pour la première fois à la Nation, le 7 août dernier, à l'occasion de la célébration des 66 ans de l'indépendance de la Côte d'Ivoire.



Je n'oublie pas nos nombreux musées: le Musée des costumes de la Ville Historique de Grand-Bassam, le Musée de Singrobo-Ahouaty, dans la Région de l'Agnéby-Tiassa, dédié à l'archéologie. Ni nos infrastructures issues de partenariats public-privé réussis, dont celui conclu avec la Fondation SGCI, qui nous a permis de construire la Maison de l'Art à Grand-Bassam, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO. Je n'oublie pas non plus la restauration de huit mosquées de style soudanais du Nord ivoirien. Nous devons évidemment aller au-delà, continuer à valoriser et à transmettre ce riche patrimoine à la nouvelle génération. C'est pour cela que j'ai décidé d'organiser les rencontres citoyenne, et confié sa mise en œuvre à des opérateurs complémentaires rompus aux technologies immersives (modélisation 3D, réalité virtuelle (VR), réalité augmentée (AR)). Elles offrent aujourd'hui la possibilité de porter les collections muséales hors les murs, de les rendre accessibles à des publics géographiquement dispersés et de renouveler l'expérience de découverte du patrimoine.

Générations Patrimoine « Nos héritages, notre avenir » est donc l'initiative de mon Département ministériel que nous avons inscrit dans le programme Fonds Équipe France, FEF, issu de la coopération avec l'Ambassade de France en Côte d'Ivoire. Ce programme national s'inscrit donc la continuité du projet de coopération muséale déjà engagé notamment avec la rénovation du Musée des Civilisations de Côte d'Ivoire et il nous a semblé que des jeunes engagés autour des questions patrimoniales, muséales soient choisis pour la mise en œuvre de ce projet marquant la transmission et l'appropriation de leur patrimoine.

INNOVATIONS, JEUNESSE & DÉFIS ÉMERGENTS

Vous avez plaidé pour faire de l'intelligence artificielle un levier de souveraineté culturelle, dans un cadre réglementaire garantissant les droits des artistes. Concrètement, comment le Ministère anticipe-t-il les enjeux de l'IA générative (création, protection des œuvres, revenus des artistes), et dans quel horizon un cadre législatif ivoirien pourrait-il émerger ?

Nous avons décidé de ne pas subir l'intelligence artificielle. Nous observons ce qui se passe à travers le monde, et nous avons fait le choix de mieux la comprendre. Pour la Côte d'Ivoire, l'IA est, je l'ai dit, un levier de souveraineté culturelle et numérique, qui nous permet de valoriser nos langues, de créer des modèles de langage et des données de qualité. C'est une ambition large, au service de la valorisation culturelle. Il ne s'agit pas seulement de produire davantage de contenus : il faut nous assurer qu'ils puissent être vus et trouvés. La découvrabilité est donc essentielle, mais elle suppose que nous maîtrisions nos propres canaux pour ne pas avoir toujours à attendre que d'autres décident de ce qui est possible ou non pour nous, bon ou non.

La Côte d'Ivoire y travaille depuis plus de dix ans, elle s'est dotée d'un corpus juridique moderne qui accompagne cette mutation numérique et prend en compte les industries culturelles. Elle dispose d'une Stratégie Nationale sur l'Intelligence Artificielle à l'horizon 2030. Le pays est résolument engagé dans cette dynamique, avec ses partenaires bilatéraux et multilatéraux, dont l'UNESCO, l'OIF, l'OMPI, pour la protection de la Propriété Intellectuelle, ainsi que le secteur privé. Regardons autour de nous, aujourd'hui, de plus en plus de questions se posent sur l'IA, sur cette course effrénée et on semble revenir à une sensibilisation à son utilisation vertueuse ! Dans notre espace de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), qui constitue un marché important, l'IA est également devenue un levier stratégique majeur, inscrit dans le Programme Régional de Développement de l'Économie Numérique.

Tout cela pour dire que nous prenons cette question à bras-le-corps. Elle peut nous permettre d'être davantage présents dans les écoles pour le partage de nos savoirs, de favoriser l'appropriation de notre traditions, par nos jeunes et nos élèves, à travers nos musées et nos musées virtuels. Mais il y a aussi, derrière, notre responsabilité en tant qu'État à œuvrer à la réappropriation de notre histoire par toutes les couches de la population, et à protéger nos savoirs.

La gastronomie ivoirienne commence à s'exporter comme actif culturel

et diplomatique, avec notamment l'inscription des savoir-faire liés à la fabrication de l'attiéké au patrimoine UNESCO. Comment intégrez-vous cette dimension dans votre politique culturelle globale ?

La gastronomie fait partie intégrante de la culture, et elle constitue pour nous une forme de soft power et une porte d'entrée vers nos savoir-faire. Non seulement elle construit notre image de marque, mais elle nous permet aussi, dans une stratégie de diplomatie gastronomique, de nous imposer à l'extérieur. Je prends l'exemple du Festival des Grillades, qui a gagné en visibilité, qui s'exporte très bien, y compris hors du continent, et qui fait référence dans ce domaine. La gastronomie est un art de vivre ivoirien que d'autres pays adoptent aujourd'hui, et c'est une fierté.

Nous travaillons donc à le valoriser mais il faut aussi le protéger. Sur le plan national, le ministère du Commerce et de l'Industrie, par le biais de l'Office Ivoirien de la Propriété Intellectuelle, conduit des démarches de protection fondées sur des critères d'origine géographique. Ce fut le cas pour l'attiéké, sous le nom « Attiéké des Lagunes ». Cela nous permet de lutter contre la contrefaçon et d'empêcher que d'autres pays ou des usines hors de Côte d'Ivoire n'usurpent ce nom pour des produits qui ne respecteraient pas la méthode originale.

Les écosystèmes concurrents se structurent activement. Quel est le positionnement différenciateur que la Côte d'Ivoire entend défendre dans cette compétition amicale, mais réelle, du soft power africain ?

La Côte d'Ivoire ne cherche pas à copier un modèle. Notre soft power repose sur une scène urbaine puissante et une tradition d'ouverture et d'hospitalité. Il est à la fois populaire et exigeant, enraciné et contemporain : musique, cinéma, mode, arts visuels, littérature, gastronomie, patrimoine, et les grands événements qui se déroulent à Abidjan comme à l'intérieur du pays. Nous avançons à notre rythme, avec nos certitudes et nos questionnements, mais avec conviction et dans la paix. C'est aussi la contribution de la Côte d'Ivoire au rayonnement de l'Afrique.



La Côte d'Ivoire est un pays de diversités culturelles et de valeurs, doté d'un patrimoine qui inspire nos artistes et nourrit leur création. Abidjan a toujours été cette ville-carrefour, révélatrice de talents, courue pour l'organisation de grands événements tout au long de l'année, et particulièrement en décembre. Il y a en chacun de nous une étincelle qui nous rend fiers de ce que nous sommes, de ce que nous portons et partageons avec le monde, non par arrogance, mais avec cette joie inépuisable et communicative qui nous caractérise.

C'est aussi le pays de l'humour et de l'autodérision : la CAN 2023, organisée chez nous, en a fait la démonstration. Nous avons une capacité extraordinaire à nous relever : au moment où beaucoup nous pensaient définitivement abattus, sans nier que le match contre la Guinée-Équatoriale nous ait touchés, nous avons su relever la tête, avec une solidarité exceptionnelle et une détermination sans faille. C'est une Côte d'Ivoire avec son « nouchi », qui inspire et enrichi aussi la langue française. C'est un

pays avec des sonorités particulières, des rythmes comme le zouglou qui sont intemporels, c'est un pays où les alliances interethniques et les cousinages à plaisanterie constituent de véritables mécanismes de prévention et de résolution des différends. C'est un patrimoine auquel je suis très attachée et que je défends !

LEGACY, MESSAGE & VISION 2030

Vous êtes l'une des rares femmes ministres issues du monde des affaires et du secteur privé à occuper aujourd'hui un portefeuille culturel en Afrique francophone. Quel message souhaitez-vous adresser aux jeunes femmes ivoiriennes qui envisagent une carrière de dirigeante — dans le secteur privé, dans les industries créatives ou dans la sphère publique ?

Je voudrais avant tout féliciter ces jeunes filles et ces jeunes femmes qui se battent pour faire entendre leur voix, parfois face à des préjugés tenaces. Je crois profondément qu'elles ont leur

place partout où se décide l'avenir : dans la formation qu'elles choisissent, dans la parole qu'elles portent, dans les responsabilités qu'elles acceptent de prendre. Mais cette place se prépare aussi lorsqu'on a confiance en soi. Parfois, ces barrières nous nous les imposons ! nous estimons ne pas mériter certaines places, nous doutons de nos compétences et nous nous sentons illégitimes ! Je souhaiterais également que les plus jeunes s'intéressent davantage aux filières scientifiques, aux nouveaux métiers, à l'intelligence artificielle. Le monde est en pleine mutation, et les jeunes femmes ne doivent pas rater ce train de l'innovation. Enfin, que ce soit dans le privé ou dans l'administration, et quel que soit le secteur d'activité, nous avons un devoir de loyauté dans notre engagement, et c'est important pour une carrière. Ce sont comme des empreintes qui nous suivent. Nous avons la chance d'avoir un Président de la République qui est un « HeForShe ». Plusieurs femmes sont à la tête d'Institutions de la République, je peux citer le Sénat et le Conseil Constitutionnel ; au sein du

Gouvernement figurent deux Ministres d'État ; des femmes dirigent des sociétés d'État, dont le Fonds d'Entretien Routier (FER). De plus en plus, les jeunes femmes prennent des initiatives, deviennent des entrepreneures, parfois à succès, et elles font notre fierté : n'oublions pas qu'elles sont aussi créatrices d'emplois. Leurs succès continueront à faire bouger les lignes, et leur réussite individuelle deviendra collective à condition qu'elle s'accompagne toujours de transmission et de solidarité.

Depuis des années, je me suis personnellement engagée auprès des jeunes filles, au regard de mon propre parcours, à travers les programmes de mentorat que j'ai constamment portés en faveur du leadership des jeunes filles et l'accompagnement des jeunes entrepreneures. Chaque fois que je le peux, je participe à des panels au cours desquels je partage mon expérience, je prends aussi le temps d'écouter et je le fais avec plaisir. Je puise dans les valeurs qui m'ont été inculquées, dans les modèles qui m'ont portée dont ma grand-mère qui reste pour moi une source d'inspiration, de détermination, de résilience et de ténacité.

Si vous deviez, aujourd'hui, retenir une réalisation phare — une politique, un dispositif, un événement, une réforme — que vous porteriez comme signature de votre mandat au service de la culture ivoirienne, quelle serait-elle, et pourquoi ?

Il serait difficile de choisir une seule réalisation, car j'ai appris à travailler en équipe, même si je pourrais pencher pour le retour du Djidji Ayokwè, dont la restitution à la Côte d'Ivoire restera un moment historique. Je préfère retenir ma contribution à faire évoluer le regard parfois porté sur la culture : notre objectif est de l'inscrire durablement au cœur des dynamiques de transformation de notre pays, en renforçant son articulation avec les autres politiques publiques. Au-delà de sa dimension symbolique, elle est aujourd'hui pleinement assumée comme un socle de cohésion sociale et un vecteur de rayonnement à multiples facettes. Les efforts engagés pour structurer les industries culturelles

et créatives, accompagner les talents, notamment les jeunes, et favoriser leur professionnalisation, participent de cette ambition voulue par le Président Alassane Ouattara. Ma satisfaction serait que, demain, une jeune Ivoirienne ou un jeune Ivoirien puisse se dire : je peux choisir un métier culturel, me former, protéger ma création, en vivre et la faire rayonner. C'est cette continuité entre identité, dignité et économie qui donne son sens à notre action.

Enfin, Madame la Ministre, quel message souhaiteriez-vous adresser, à travers la Bloomfield Review, aux investisseurs internationaux, aux artistes de la diaspora ivoirienne, aux partenaires bilatéraux et multilatéraux, et à l'ensemble des acteurs de l'économie culturelle et créative africaine, sur l'ambition de la Côte d'Ivoire à l'horizon 2030 ?

L'ambition de la Côte d'Ivoire, à l'horizon 2030, est d'être le hub culturel et créatif de référence. Le secteur culturel est important, et je voudrais rappeler que la culture joue un rôle de catalyseur économique et social. Le continent africain s'affirme comme le nouvel épicerie créatif, et ce message s'adresse aux investisseurs, et à ceux qui hésiteraient encore à investir : notre jeunesse est talentueuse, la transition numérique est engagée, et la demande locale et internationale pour nos contenus culturels est bien réelle.

La Côte d'Ivoire est stable et en pleine expansion, et nous avons fait de l'innovation et de la diversité nos crédos. La construction de la Cité de l'Innovation et de la Culture est en cours et constituera un nouvel atout non négligeable en termes d'attractivité. Elle regroupera en un même espace des infrastructures technologiques de pointe, des incubateurs de start-up ainsi que des espaces dédiés à la création, aux arts et à la promotion de la culture.

Sur le plan musical, les trois majors de l'industrie mondiale, Universal Music Africa, Warner Music Africa Francophone et Sony Music Afrique Francophone, sont installées en Côte d'Ivoire. Ce sont des éléments importants, qui démontrent, au-delà de la stabilité, l'attractivité de

notre pays, et que c'est bien ici, en Côte d'Ivoire, que les choses se passent, dans la diversité de nos expressions artistiques. La diaspora est importante et précieuse. Le Gouvernement a organisé plusieurs rencontres avec elle, ici comme à l'étranger. Elle a un savoir-faire et des compétences, et nous lui demandons de continuer à les porter. Dans le domaine de la culture, elle est déjà très visible à l'international, à travers l'organisation de cérémonies et de concerts. Je salue cet engagement ! Nous avons aussi besoin, ici, qu'elle nous apporte son expertise et ses connaissances, je suis preneuse.

LOI REMARCK & STRUCTURATION DU SECTEUR DU SPECTACLE VIVANT

Madame la Ministre, l'arrêté n°750/MCF/CAB du 14 octobre 2025 a suscité des incompréhensions au sein de certaines faitières ; le vendredi 4 septembre, vous avez pris part, en invitée surprise, à une rencontre initiée par un groupe de plus d'une dizaine de faitières.

Qu'en retenir ? Au-delà de la régulation, qui semble irréversible, quelle est la volonté politique qui fonde ce texte ?

J'ai été très heureuse de prendre part à cette rencontre. Nous travaillons de manière très inclusive, et je tiens à rappeler que le Gouvernement travaille pour les acteurs du secteur culturel, et non contre eux. Notre ambition est légitime, mais notre secteur a besoin de cette structuration. Vous le retrouverez à plusieurs endroits dans cette interview : structuration, professionnalisation, renforcement des compétences, pour être compétitifs dans un monde qui l'est. Cet arrêté, qui découle du décret de 2021, vise précisément à professionnaliser et à assainir un secteur encore trop marqué par l'informel. Nous devons garantir la sécurité du public, priorité absolue à laquelle, malheureusement, on ne pense pas assez ; responsabiliser les organisateurs ; valoriser le travail des artistes et des techniciens ; et assurer la traçabilité des flux financiers, afin que le poids économique du spectacle vivant soit enfin mesuré à sa juste valeur. Le talent est là c'est indéniable, mais la gouvernance doit aussi aller de pair. Je l'ai dit aux faitières, dans le contenu

de l'arrêté il y a des éléments à clarifier, des éléments à expliquer, et nous continuons à y travailler ensemble. Mais je retiens aussi qu'elles conviennent avec nous, que cet arrêté doit être appliqué. Il y va de la stabilité des acteurs et de leur capacité à vivre de leur métier, à se projeter et s'organiser. J'avoue que parfois je fais face à des situations insoutenables humainement dont je ne parle pas par pudeur et respect pour les artistes. Nous devons s'ouvrir ensemble pour que ces situations deviennent des exceptions.

Je les encourage également à s'immatriculer au sein du ministère et d'ailleurs c'est gratuit.

Je les invite par ailleurs à s'organiser en faïtières sectorielles, cette organisation me permettrait d'avoir d'autres arguments lorsque je défends par exemple mon budget et cela facilite les échanges.

Ce qu'ils font est un métier, noble et nous devons, ensemble, je dis bien ensemble, faire en sorte qu'ils se structurent et deviennent un véritable levier stratégique, incontournables et économique, afin qu'ils puissent réellement vivre de leur art.

Enfin, nous avons créé une marque Creative.ci afin que les acteurs culturels, les entrepreneurs créatifs soient identifiés, formés, reconnus et pour les aider à passer d'une idée ou d'une activité informelle à un véritable modèle économique.

L'une des dispositions les plus commentées est l'obligation, pour tout opérateur étranger, de s'associer à un détenteur local de licence pour organiser un spectacle sur le territoire national. Dans un contexte où la Côte d'Ivoire ambitionne de devenir le hub des industries culturelles et créatives sur le continent, comment cette exigence de contenu local se conjugue-t-elle avec l'attractivité internationale du pays pour les grands événements (concerts internationaux, festivals continentaux, tournées mondiales), et comment préserver l'équilibre entre souveraineté culturelle et ouverture ?

Ce n'est pas antinomique, bien au contraire. Notre objectif est d'attirer de grands événements, et que les plus importantes structures organisatrices de concerts au monde inscrivent la Côte

d'Ivoire dans le calendrier des tournées de leurs artistes. La souveraineté culturelle ne s'oppose nullement à l'ouverture : elle permet au contraire d'offrir aux partenaires internationaux un environnement fiable, professionnel et accueillant.

Sur ce point, la Côte d'Ivoire n'a rien inventé : nous avons procédé par benchmark pour savoir ce qui se faisait ailleurs, et cette disposition n'est pas une barrière à l'international, mais une condition de partage de la valeur et de montée en compétence. Lorsqu'un opérateur s'associe à un détenteur local de licence, il s'adressera à un partenaire professionnel, identifié, immatriculé auprès du ministère de la Culture, qui connaît le pays, les publics, les règles, les prestataires et les réalités de sécurité. Cette association devrait offrir un événement professionnel. N'oublions pas, la Côte d'Ivoire demeure ce pays hospitalier où de nombreux artistes ont émergé, d'où ils sont partis. C'est un carrefour incontournable pour les concerts et cette terre choisie par nombre d'artistes de renom pour s'y installer et briller.

